Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 octobre 2022 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons

A.Gt. 05-12-2025 M.B. 18-12-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, l'article 8, 7° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 avril 2014 fixant la procédure de désignation des membres du Conseil d'administration des Universités organisées par la Communauté française, l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 octobre 2022 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons ;

Considérant le décès de Monsieur Pascal BAURAIN en date du 03 septembre 2025 ;

Sur la proposition de la Ministre en charge de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - A l'article 1er, 4°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 octobre 2022 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons, les mots « Monsieur Pascal BAURAIN » sont remplacés par les mots « Madame Dorothée GOSSELIN ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 05 décembre 2025.

Bruxelles, le 05 décembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE